

Département de l'Aude

Arrondissement de Narbonne

Délibération n°
D2026-05-12-36

Conseillers municipaux en exercice : 15

Convocation en date du
07 mai 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE

Conseil Municipal du 12 mai 2026

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT.

Présents : de VOLONTAT Xavier, FABRE Éric, DAYER Christine, BONNÉRY Patrick, MESTRE Anne, CROS Francette, BÉRIOUX Ingrid, CLAYRAC Georges, DURAND Aurore, BARLOGIS Estelle, VERDALE Olivier, JULIEN Dominique, CARRENO Annie.

Absents : aucun.

Empêchés : CASSIGNAC Fabien, CERDAN David

Procurations : CASSIGNAC Fabien à DAYER Christine, CERDAN David à Georges CLAYRAC.

Secrétaire de séance : DAYER Christine

OBJET : Mise à jour du schéma directeur de l'eau potable

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le schéma directeur de l'eau potable définit un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système du réseau d'eau potable de la commune. Il s'appuie sur une étude de diagnostic préalable.

Il vise ainsi à protéger la ressource en eau et à développer un réseau optimal afin d'assurer un service de qualité dans la distribution aux usagers. Il vise également à optimiser les coûts d'exploitation.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le schéma directeur de l'eau potable de la commune date de 2009 et que, au regard des enjeux de connaissance de notre réseau, aujourd'hui indispensable pour minimiser les coûts de redevance, il convient de procéder à sa mise à jour. Il ajoute qu'un schéma directeur de l'eau potable de moins de 10 ans est exigé pour prétendre aux diverses aides financières que propose l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. De plus, celle-ci ainsi que le Département subventionnent la mise à jour du schéma directeur de l'eau potable. La commune doit donc les solliciter.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

Approuve la mise à jour du schéma directeur de l'eau potable pour un montant estimatif de 35 000.00 euros HT.

Sollicite l'aide du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau RMC

Autorise le Département de l'Aude à percevoir pour le compte de la Commune, maître d'ouvrage, la subvention éventuellement attribuée par l'Agence de l'eau.

S'engage à reverser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations

Prend acte que l'opération, si elle est subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent l'obtention de l'aide et achevée dans les quatre ans.

Sollicite par dérogation, l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document à venir

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 011-211103510-20260512-D2026_05_12_36-DE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
DAYER Christine



Le Maire,
Xavier de VOLONTAT

